

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2021

En l'an deux mil vingt-et-un, le conseil municipal s'est réuni le quatorze décembre à 19h30 sur une convocation du 09 décembre 2021.

Présents : Sonia MICHAUD, Bernard BARRAUD, Emilie PORTAIS, Emilie CORS, Marion ROBIN, Christophe COETTO, Edwige MADEUX, Philippe NEAU.

Absents : Thomas ROGER (a donné procuration à Edwige MADEUX), Stéven JARDIN (a donné procuration à Philippe NEAU), Vincent RENAUDIN (a donné procuration à Magali VINCENT), François BERTRAND, Marion FILLEUL.

Présence de Jean-Pierre SERVANT (Président de la Communauté De Commune Aunis Atlantique) pour la présentation du Pacte Financier et Fiscal de la Communauté de Communes Aunis Atlantique

Objectifs du pacte

- Soutenir un projet de territoire solidaire et coordonné
- Optimiser les ressources financières et fiscales
- Consolider la solidarité financière en tenant compte des spécificités de chacun
- Garantir la soutenabilité des transferts de compétences et développer la mutualisation.

Jean Pierre Servant précise que 9 outils ont été proposés pour mettre en place ce pacte financier et fiscal.

Cependant notre commune ne sera sollicitée que sur 6 des outils proposés (dont les IFR) pour donner leur avis et accord que sur les 9 points retenus. Car 3 outils concernent les communes dotées de zones artisanales ou économiques.

1^{er} point : Optimisation de la DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT) grâce au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et communal)

Transfert de la part intercommunale du FPIC aux communes et retenue équivalente sur les AC (Attributions de Compensation) permettrait à la CDCAA de gagner 37 000 €, cela représente l'impact intermédiaire des propositions.

Le reversement de ce FPIC nécessitera une délibération des communes tous les ans

Point 2 : Augmentation de la fiscalité

La CDCAA doit s'assurer des marges de manœuvre en termes de la fiscalité pour faire face au risque de perte de dotations et maintenir un niveau d'épargne satisfaisant. Avec un taux de 3% pour un gain de 41 000€. Cela représente l'impact intermédiaire des propositions.

Point 3 : Révision du barème de CFE (Cotisations Foncières des Entreprises)

Le but serait de s'aligner sur le barème Sud Vendée pour le barème des cotisations des entreprises

Pour ce point l'avis n'est pas demandé aux communes non dotées d'espace économique.

Point 4 : Arrêt des prestations de services sans refacturation

Le marché conclu entre Les Brigades Vertes et la CDCAA se termine en 2021, une consultation était en cours.

À la suite d'une erreur de communication la consultation a été retirée.

Il est proposé aux communes de signer un marché directement avec les brigades Vertes sans passer par la CDCAA. Cette dernière reversera aux communes sous la forme d'un fond de péréquation une somme égale à la somme versée aux Brigades Vertes. (Dans les mêmes limites du nombre de semaines qu'auparavant)

Concernant les prestations comme la taille des haies bocagères et le balayage, il est proposé de transformer la prestation de service sans refacturation en une dotation de solidarité qui pourrait évoluer entre 100 000 et 200 000€ par an pour l'ensemble des communes

Si nous prenons la dotation de solidarité, Nuaille aurait 3877 € sur une enveloppe de 100000 €

Point 5 : Dotation de solidarité communautaire

L'enveloppe serait alimentée par les refacturations des prestations de services.

Un montant garanti serait déterminé et le reste de l'enveloppe serait versée en fonction du niveau d'épargne nette constaté en fin d'année.

Point 6 : Reversement de la Taxe du Foncier Bâti sur les ZAE

La taxe sur le foncier Bâti est perçue par les communes qui ont une ZAE sur leur territoire alors que c'est la CDCAA qui supporte l'aménagement de ces ZAE. Il est demandé que 50% de la taxe soit versée à la CDCAA et 50% à la commune.

Cette proposition demande l'accord des communes concernées.

Point 7 : Reversement conventionnel de TA (Taxe d'Aménagement) sur les ZAE (Zone d'Activité Économique)

La taxe d'aménagement sur les ZAE dépend de l'activité économique du territoire.

Il est proposé aux communes qui ont sur leur PLU des zones économiques à urbaniser de majorer leur taux jusqu'à 10 % afin que 5% soient conservés par les communes à la CDC.

Sans accord des communes, la mise en place ne sera pas possible.

Point 8 : FONDS DE CONCOURS

Sur l'ancien mandat 700 000 € de fonds de concours ont été accordés.

Il s'agit d'une aide pour les projets structurants

L'idée serait de créer un fond de concours sur critères.

Ce fond de concours aiderait au financement des investissements listés dans le contrat de relance et de transition Écologique.

Point 9 : IFER EOLIEN (Impôt forfaitaire énergie renouvelable éolien)

Actuellement 65 % des IFER sont reversées aux communes.

Il s'agirait de réduire le reversement aux communes à la hauteur de 20 % - minimum légal.

Le conseil propose 50% aux communes et 50% à la CDCAA

Si une commune s'y oppose cette proposition ne sera pas retenue

Départ de Jean Pierre SERVANT

Ordre du jour :

- a) Approbation du CR du 23 novembre 2021

Après demandes d'ajout de précisions de Magali VINCENT et Emilie PORTAIS le compte rendu est adopté à l'unanimité.

- b) BRIGADES VERTES

Le marché conclu entre Les Brigades Vertes et la CDC se termine en 2021.

De ce fait nous devons conclure un marché directement avec les Brigades Vertes sans passer par la CDC si nous souhaitons continuer à bénéficier de cette prestation.

Il est donc nécessaire de nous positionner afin de savoir si nous acceptons de signer un marché directement avec les Brigades vertes.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité (compte tenu des informations précédentes).

- c) PACTE FINANCIER et FISCAL

Concernant le 1 er point

- Optimisation de la DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT) grâce au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunale et Communal)

Après délibération le Conseil Municipal fait le choix de l'impact intermédiaire (Transfert de la part intercommunale du FPIC aux communes et retenue équivalente sur les AC) qui est voté à l'unanimité.

Concernant le point 4 et 5

- Arrêt des prestations de services sans refacturation

Le marché conclu entre Les Brigades Vertes et la CDCAA se termine en 2021, une consultation était en cours.

À la suite d'une erreur de communication la consultation a été retirée.

Il est proposé aux communes de signer un marché directement avec les brigades Vertes (dans les mêmes quantités) sans passer par la CDCAA et un reversement d'un fonds de péréquation aux communes sera ensuite réalisé par la CDCAA. (Opération blanche)

Concernant les prestations comme la taille des haies bocagères et le balayage des rues, il est proposé de transformer la prestation de service sans refacturation en une dotation de solidarité qui pourrait évoluer entre 100 et 200 000€ par an pour l'ensemble des communes

Si nous prenons la dotation de solidarité, Nuailly aurait 3877 € pour une enveloppe réalisée sur une base de 100 000 €

Le conseil municipal souhaite avoir des éclaircissements sur les chiffres donnés, à quoi correspondent les 904 € de prestations pour les haies bocagères et le balayage

Après délibération le Conseil Municipal fait le choix de l'impact faible (arrêt des prestations par la CDCAA et reversement de 100% via dotation de solidarité communautaire ou fonds de concours).

Après délibération le Conseil Municipal fait le choix de l'impact intermédiaire pour le versement de la dotation de solidarité communautaire – 100 000€ garantis et reste de l'enveloppe en fonction du niveau d'épargne nette.

Concernant le point 8

- FONDS DE CONCOURS

Emilie PORTAIS est partagée car avec l'impact intermédiaire c'est se donner des moyens de rester dans le pacte de contrat de relance et de transition écologique

Le conseil municipal se positionne pour un impact faible le conseil municipal se positionne en faveur de l'impact faible pour que cela ne soit pas bloquant si nous avons besoin d'un financement.

Concernant le point 9

- REVERSEMENT DES IFER EOLIENS

Le conseil municipal se positionne pour proposer un reversement à 50 % des IFERS

Afin d'avoir une répartition égale entre la CDC et les communes.

d) 3- SDEER

M. Le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17 -1107 DRCTE-BCL du 13 juin 2017 date de la dernière modification.

Lors de sa réunion du 13 avril 2021 le Comité Syndical du SDEER a décidé de modifier ses statuts afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relatives à l'infrastructure de recharge des véhicules électriques.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts comme suit :

-A l'article 2 après l'alinéa du paragraphe consacré aux « activités accessoires », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine

de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics de l'achat d'énergie du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques.

Le conseil municipal après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité donne un avis favorable au projet de modification des statuts du SDEER. (13 voix)

Magali VNCENT demande si cela veut dire que le projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux pourrait bénéficier de cet accompagnement ?

Philippe NEAU pense qu'il sera effectivement possible de les solliciter dans ce cadre-là.

e) 4- QUESTIONS DIVERSES

- Heure civique :

Initiée par Atanase Périfan, créateur de la **Fête des Voisins** et de **Voisins Solidaires**, l'Heure Civique permet de participer à une **action organisée** de solidarité dans les quartiers, les villes et les villages ou d'aider, de manière **informelle**, un voisin qui en a besoin.

Philippe Neau propose qu'un encart soit rajouté dans la gazette, afin de sensibiliser les habitants qui pourraient donner un peu de leur temps

Marion Robin trouve dommage que les administrés qui perçoivent ou ont perçu des aides via le CCAS par exemple, ne puissent redonner des heures à la communauté en contrepartie.

Philippe Neau précise qu'il serait bien pour avoir plus d'informations que les élus qui le peuvent participent à la Visio conférence prévue le 15/12.

- Travaux salle du conseil

Toute la tapisserie avait été enlevée il y a quelques mois. La salle du Conseil nécessite quelques travaux d'embellissements.

Didier TUDEAU a chiffré les travaux en régie, comprenant la réfection des sols, murs, isolation, et mise en conformité électrique. Luminaires à revoir. Il faudrait rendre l'espace plus lumineux.

Les frais se montent à 2500 € tout compris avec le matériel.

Marion ROBIN indique qu'il faudra passer ces travaux en investissement sur 2022, cela permettra de récupérer la TVA.

BRICOMARCHE fournit les matériaux en 2021 et facturera en 2022

- GAZETTE

Sonia MICHAUD indique que la gazette est presque terminée et qu'elle pourra être distribuée avant les fêtes.

- MATERIEL CANTINE

Marion ROBIN indique avoir refait un point lundi avec Didier TUDEAU, l'entreprise CASSERON et le Maire.

Pour placer le nouveau matériel, des travaux devront être réalisés en régie notamment concernant la pose d'un caniveau.

Il faudra également voir avec le fournisseur de carrelage si nous avons la possibilité de retrouver du carrelage identique à l'existant

Une prise électrique doit également être modifiée pour la cellule de refroidissement

Il faut acter le devis avant 2021 puisqu'une augmentation de 7 % est annoncée en 2022.

- CANTINE

Les repas du centre de loisirs du mercredi sont désormais réalisés par Laura MIGNÉ

Le prestataire habituel n'intervient plus que pendant les vacances.

Marion ROBIN évoque la possibilité de mettre en place un tarif social pour la cantine. Il s'agit d'un dossier de subvention à compléter qui permettrait d'obtenir une subvention et d'aider les familles.

- BANQUET DES AÎNÉS

Émilie CORS précise que les participants ont apprécié les petites tables de 6.

Ils ont également apprécié la musicienne qui a adapté la prestation à la situation sanitaire, tout le monde était content en respectant les gestes barrières.

- PLANTATIONS

Magali VINCENT indique n'avoir reçu qu'un seul devis concernant les plantations prévues pour la « Pointe ROBIN » et la mairie.

Elle précise qu'un des prestataires sollicités ne répondra pas car ils n'auront pas les plantes demandées.

Le devis reçu se monte à environ 550 € pour des plantations fines d'hiver (avant mi-mars et ensuite arbustes et vivaces). Elle va relancer les entreprises.

Émilie PORTAIS souhaitait avoir un petit retour des autres participants à la réunion avec l'association « A NOUS L'ÉNERGIE ». De son côté, elle précise avoir trouvé extrêmement complexe les modalités de création d'une société citoyenne.

Philippe Neau indique que la convention transmise par mail par l'association est à étudier mais semble un peu « spéciale ».

Il semble que l'association souhaitait surtout trouver une commune qui accepte de prêter sa salle pour une réunion publique sur l'éolien et des financements.

- MARCHÉ DE NOËL

Le marché a été apprécié de tous, il y a eu une forte affluence au moment de la venue du Père Noël.

Pour une première édition même s'il y avait peu d'exposants, ils étaient satisfaits de leurs ventes.

- CHAUDIÈRE PÔLE SANTÉ

Philippe NEAU signale que le marché pour les travaux est terminé.

Il sera nécessaire de revoir avec Mme ZOBEL en fonction du montant annoncé des travaux, pour savoir si la DSIL peut être augmentée.

- DETR

Marion ROBIN doit se rendre à une réunion DETR avec Christine MAINGOT en Préfecture.

Les travaux de la voie douce pourraient rentrer dans la DETR.

Le dossier doit être déposé avant fin janvier, il faudrait donc les devis et le plan.

Magali VINCENT pense à un chemin cyclable et piétonnier couvert d'un revêtement concassé calcaire entouré d'une haie côté champs (Chambre d'Agriculture) et d'une haie côté route (plantations du PNR).

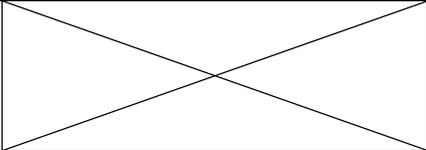
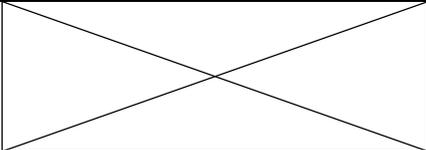
Frédéric TRICARD demande si l'on ne devrait pas faire poser une réservation de gaines électriques pour un éventuel éclairage sur la longueur du chemin (2 gaines de 110).

Le coût serait moins important que si on le faisait après la réalisation de la voie douce.

Cela permettrait de poser plus tard des potences hautes ou des plots.
Il faudrait peut-être voir avec le SDEER pour étudier la pose de mâts avec éclairage photovoltaïque.

Émilie PORTAIS demande si nous avons des nouvelles de BENON concernant l'éventuel achat du préfabriqué.
Philippe NEAU indique ne pas avoir de retour à ce jour mais la mairie de BENON travaille le projet global avant de donner sa réponse.

Fin de séance à 22 h10

Philippe NEAU		Christophe COETTO	
Marion ROBIN		Marion FILLEUL	
Stéven JARDIN	Philippe NEAU	François BERTRAND	
Edwige MADEUX-DUBOIS		Emilie CORS	
Frédéric TRICARD		Vincent RENAUDIN	Magali VINCENT
Magali VINCENT		Emilie PORTAIS	
Bernard BARRAUD		Thomas ROGER	Edwige MADEUX-DUBOIS
Sonia CLAVURIER-MICHAUD			